

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 Décembre 2015

Convocation du 2 décembre 2015

Présents : Madame BEILLARD, Mr CHAPEAU, Mesdames RAVENEAU, PICHONNEAU, COUET, BONIN, Messieurs PIAU, LHUILLIER, GROLLEAU, ROUSSIASSE, DELAUNAY.

Excusés : Mr BOSSIS, Mmes LAURENT, BAUDRY.

Secrétaire de séance : Mme PICHONNEAU

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 Novembre 2015.

En début de séance, Mme le Maire a demandé au Conseil Municipal d'ajouter les sujets suivants à l'ordre du jour : - Acquisition immeuble Rue de l'Amandier – Location logement 3 Place du Champ de Foire – Aménagement voie nouvelle de la Verrerie. Le Conseil Municipal a donné son accord.

Rapport des Commissions

SIEML : Le rapport d'activités 2014 a été présenté. Une tarification a été établie pour les bornes électriques. Un diagnostic de tout le réseau sera fait afin d'améliorer l'alimentation.

CCLL : Les fonds de concours pour l'année 2016 ont été validés à raison de 50% pour l'aménagement de la voirie Rue de la Roche et Route de Mouchet . Pas d'augmentation de la redevance d'ordures ménagères par le SICTOD.

Environnement rural et urbain : Un inventaire des zones humides va être mis en place. L'intervenant du SAGE Authion informe la commission que l'étude durera environ deux ans.

SIEML – Versement fonds de concours

Le Conseil Municipal décide de verser un fonds de concours de 75 % au SIEML pour l'extension de l'éclairage public « La Promenade ».

Redevance Assainissement 2016

Le Conseil Municipal fixe le tarif pour l'année 2016 à 1,16 € par m³ d'eau potable consommé.

Bulletin communal

Le Conseil Municipal décide de proposer aux commerçants et artisans d'insérer un encart publicitaire dans le bulletin municipal de 2015, moyennant une participation forfaitaire de 40 € ou 65 € selon le format choisi.

Avis du Conseil sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) Volet Eau potable

Le Conseil municipal **exprime un avis défavorable** à la proposition de création d'un Syndicat départemental **au 1^{er} janvier 2017,**

SOULIGNE qu'une démarche commune des collectivités est impulsée en ce sens depuis début octobre 2015,

SOLLICITE un délai pour conduire la réflexion et soumettre une proposition de regroupements,

S'ENGAGE à soumettre une proposition cohérente de regroupements au 1^{er} trimestre 2016,

DEMANDE en conséquence aux membres de la CDCI de ne pas statuer en décembre 2015 sur le volet eau potable du schéma,

SOLLICITE un délai jusqu'au **31 DECEMBRE 2019.**

DPU

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur la vente d'un terrain situé l'Ouche Cottin et un immeuble situé rue de la Vincenderie.

Location Logement Place du Champ de Foire

Le Conseil fixe le loyer à 450 € mensuel pour un des logements situé 3, place du champ de foire.

Acquisition immeuble rue de l'Amandier

Le Conseil confirme l'acquisition de l'immeuble situé 3, rue de l'amandier suite à l'accord de France Domaine.
